



# DÉVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS ET ACCOMPAGNEMENT DE LA FIN DE VIE

## LE PLAN NATIONAL 2021 - 2024

Ce 5<sup>ème</sup> plan national doit augmenter le nombre d'équipes spécialisées et leurs capacités d'intervention et d'appui expert (au domicile comme à l'hôpital). Il doit aussi inciter à planifier plus tôt dans les parcours de soins les traitements pour soulager la personne malade, développer la formation des différents professionnels intervenant dans la prise en charge et l'accompagnement. Enfin, il doit mettre à disposition des citoyens les informations utiles à l'exercice de leurs droits, à leur prise de décision et à leur orientation.

# 3 AXES

Favoriser l'appropriation des droits en faveur des personnes malades et des personnes en fin de vie

Conforter l'expertise en soins palliatifs en développant la formation et en soutenant la recherche

Définir des parcours de soins gradués et de proximité en développant l'offre de soins palliatifs, en renforçant la coordination avec la médecine de ville et en garantissant l'accès à l'expertise

# 180 millions d'€ sur 4 ans

## LES 10 MESURES CLÉS DU PLAN



1 Réaliser régulièrement des campagnes d'information sur les soins palliatifs et les problématiques de la fin de vie pour aider nos concitoyens à s'orienter et à s'approprier leurs droits



2 Renforcer les moyens des équipes palliatives existantes et financer des structures palliatives complémentaires, adaptées aux configurations territoriales, notamment en outre-mer



3 Organiser l'animation des acteurs en région pour soutenir les dynamiques de collaboration entre l'ARS, les professionnels et les différents acteurs des soins palliatifs, dont les bénévoles d'accompagnement et pour diffuser la culture palliative



4 Faciliter l'articulation des différents acteurs de la prise en charge et de la coordination en révisant l'organisation des soins palliatifs et en développant la filière de soins palliatifs dans chaque département



5 Financer des appuis territoriaux de soins palliatifs pour faciliter l'accès des professionnels du domicile à des médecins spécialisés en soins palliatifs et généraliser des astreintes d'infirmiers de nuit auprès des personnels soignants des EHPAD



6 Augmenter le nombre de professionnels de santé formés en soins palliatifs en finançant des postes d'assistants spécialistes et des postes d'enseignants en médecine palliative



7 Diffuser les recommandations de pratiques professionnelles en développant et en diversifiant l'offre de formations à disposition des professionnels exerçant à l'hôpital, en établissement médico-social, en ville, en structure associative, etc.



8 Accompagner la mise à disposition de traitements à visée sédatrice auprès des professionnels de santé et des aidants des personnes malades, pour leur usage à domicile



9 Soutenir la recherche en soins palliatifs et financer la plateforme nationale de recherche sur la fin de vie pour développer des projets interdisciplinaires et contribuer à la diffusion de leurs travaux



10 Mieux faire connaître le centre national soins palliatifs et fin de vie (CNSPFV) auprès du grand public

### FOCUS SUR... LES SOINS PALLIATIFS

Ils améliorent la qualité de vie des personnes malades, adultes et enfants, mais aussi de leurs proches. Ils préviennent et soulagent les souffrances, qu'elles soient physiques, psychiques ou spirituelles, grâce à la reconnaissance précoce et à l'évaluation de l'ensemble des besoins. Ils peuvent intervenir au cours d'une période de soins ou en phase avancée voire terminale d'une maladie grave et incurable.

### FOCUS SUR... LA FIN DE VIE

Elle désigne les moments de vie d'une personne arrivant en phase avancée ou terminale d'une affection ou d'une maladie grave et incurable

### FOCUS SUR... LE CNSPFV

Le centre fait partie des acteurs chargés du déploiement du plan national, plus spécifiquement via son axe consacré à l'appropriation des droits en faveur des personnes malades et des personnes en fin de vie

## LES ACTIONS DÉJÀ ENGAGÉES

- L'accompagnement à la création de nouvelles unités de soins palliatifs, notamment dans les départements à renforcer en équipes expertes
- Le renforcement des équipes mobiles de soins palliatifs, notamment en outre-mer, y compris dans le domaine pédiatrique
- La généralisation d'appuis en soins palliatifs sur l'ensemble des territoires
- La création d'une cellule d'animation de soins palliatifs dans chaque région

## UN PLAN CRÉÉ PAR ET POUR LES ACTEURS DE TERRAIN

# 2

co-présidents



**Dr Olivier Mermet,**  
médecin généraliste  
dans l'Allier



**Dr Bruno Richard,**  
responsable du service  
de soins palliatifs du CHU  
de Montpellier

# 3

pilotes pour  
les 3 axes du plan



**Françoise Ellien,**  
directrice de l'association  
SPES, secrétaire générale  
de la SFFPO, présidente  
de l'association JADE,  
responsable de l'axe 1



**Pr Laurent Calvel,**  
PU-HP en médecine palliative  
aux hôpitaux universitaires de  
Strasbourg, président du collège  
national des enseignants pour la  
formation universitaire de soins  
palliatifs (CNEFUSP),  
responsable de l'axe 2



**Dr Elisabeth  
Balladur,**  
cheffe du département adultes  
des équipes d'hospitalisation  
à domicile de l'AP-HP,  
responsable de l'axe 3

## LA PARTICIPATION D'ACTEURS INSTITUTIONNELS, DE PROFESSIONNELS DE SOINS ET DE REPRÉSENTANTS ASSOCIATIFS

- Les ministères chargés de la santé, de l'enseignement supérieur et de la recherche
- La CNAM
- Le CNSPFV
- Les ARS
- La HAS
- La SFAP
- Un représentant des cellules d'animation régionale des soins palliatifs
- Le collège de médecine générale (CMG)
- Le conseil national professionnel infirmier (CNP infirmier)
- La société française de soins palliatifs pédiatriques (2SPP)
- Un représentant des associations agréées de bénévoles de l'accompagnement
- Le collectif Je t'aide représentant une soixantaine d'associations d'aidants ainsi qu'un représentant des associations agréées de bénévoles de l'accompagnement
- France assos santé



La 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du 5<sup>ème</sup> plan national traduit l'engagement continu du gouvernement de garantir à tous les citoyens, sur l'ensemble du territoire, dans tous les lieux de vie et de soins, l'accès aux soins palliatifs et à l'accompagnement

[solidarites-sante.gouv.fr/les-soins-palliatifs-et-la-fin-de-vie](https://solidarites-sante.gouv.fr/les-soins-palliatifs-et-la-fin-de-vie)

